

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
JEUDI 20 OCTOBRE 2022

Le jeudi 20 octobre 2022 à 10h00 heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard s'est réuni sur le site du Pont du Gard, sous la présidence de Monsieur Patrick MALAVIEILLE Président de l'EPCC Pont du Gard.

Étaient présents :

Représentants Conseil Départemental du Gard :

M. Patrick MALAVIEILLE, Conseiller Départemental,
M. Patrick SCORSONE, Conseiller Départemental,
M. Ghislain CHASSARY, Conseiller Départemental,
M. Alexandre PISSAS, Conseiller Départemental,
Mme Muriel DHERBECOURT, Conseillère Départementale,
M. Gérard BLANC, Conseiller Départemental,

Représentants du Conseil Régional Occitanie :

M. Fabrice VERDIER, Conseiller Régional,
Monique NOVARETTI, Conseillère Régionale,

Représentants des Communes :

M. Nicolas CARTAILLER, Maire de Remoulins,
M. Joachim VALLESPI, 1er adjoint de la Mairie de Castillon du Gard

Représentants de l'Etat :

M. Gilles GUILLAUD, Directeur de la Citoyenneté, de la Légalité et de la Coordination,,
M Michel ROUSSEL, Directeur DRAC Occitanie,
M. Nicolas RASSON, Directeur de l'Aménagement DREAL Occitanie,

Représentants du personnel de l'EPCC :

Mme Floriane REBUFFAT,

Personnalités qualifiées :

M. Éric DE KERMEL,

Avaient donné procuration :

M. Rémi NICOLAS a donné procuration à M. Patrick MALAVIEILLE

M. Éric FAVARON a donné procuration à M. Alexandre PISSAS

Assistaient à la réunion pour l'EPCC :

M. Sébastien ARNAUX, Directeur Général,

M. Christophe GALLE, Directeur Général adjoint,

Mme Danièle AUSSET, Responsable Affaires Juridiques et Achats et Gestion Patrimoniale

Mme Isabelle VIDAL, Assistante de la Direction Affaires juridiques et Gestion patrimoniale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h10

*_o_*_o_*_o_*_o_*_o_*

Secrétaire de séance :

M. Joachim VALLESPI, 1er adjoint de la Mairie de Castillon du Gard

*_o_*_o_*_o_*_o_*_o_*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16/06/2022 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*_o_*_o_*_o_*_o_*_o_*

Avant de commencer M. MALAVIEILLE souhaite la bienvenue à M. Nicolas RASSON Directeur de l'Aménagement à la DREAL Occitanie.

Compte rendu d'activité du Directeur Général

M. Arnaux évoque la réunion qui a eu lieu avec les services du Département et Gard Tourisme sur les enjeux du schéma départemental du tourisme.

Suite à cette réunion, il a fait 3 constats à propos du site, qui pourront être des éléments de réflexion pour les personnes qui travaillent au prochain schéma.

Le premier constat, c'est la baisse de la fréquentation scolaire sur le Site dû au fait que les établissements scolaires sont confrontés à la réalité économique du coût des transports, et également aux responsabilités qui pèsent de plus en plus sur les enseignants.

Il faut, selon lui, réhabiliter la tradition du voyage scolaire et l'idéal serait de créer une structure, type agence de voyage scolaire, afin de seconder les enseignants dans le montage de leurs sorties, avec un interlocuteur unique qui proposerait un voyage clé en main et avec la possibilité de faire baisser les prix.

Le deuxième constat c'est la « campagne d'attractivité » qui est très importante sur notre territoire mais qui génère aussi de l'incivilité. Et pour cela il faudrait des moyens financiers associés à ces campagnes, pour faire face à cette incivilité car on ne peut pas demander à des communes de supporter seules, l'affluence touristique sur des lieux uniques et très beaux et qu'il faut préserver.

Le troisième constat c'est la limite des capacités du Site à développer le tourisme d'entreprise à la fois sur le réceptif et aussi sur la commercialisation.

Le même constat est fait sur le Département où plusieurs sites «bricolent» leur commercialisation sur les entreprises. Et pourtant selon lui le Département pourrait être une belle destination pour les entreprises, avec un catalogue très diversifié, sur l'ensemble du territoire et cela apporterait une richesse supplémentaire.

M. Malavieille informe que dans l'après-midi il y a un comité de pilotage sur le tourisme au niveau départemental et cela permet de nourrir la réflexion. Il rejoint M. Arnaux sur la nécessité de trouver une solution pour maintenir les sorties scolaires.

Il soulève également le problème de l'urgence climatique, car cet élément va impacter aussi la manière de penser la culture, il faudra arriver « à marier l'esthétique et l'éthique »

et on ne pourra pas s'exonérer dans le domaine de la culture à participer à cet effort collectif.

M. De Kermel recommande à M. Arnaux de prendre contact avec le Département de la Manche qui a une agence d'attractivité qui s'appelle "Attitude Manche" présidée par Catherine Brunaud-Rhyn, Vice-Présidente du Département. Ils font un travail de coordination des acteurs publics en matière d'attractivité. Il a travaillé avec eux quand a été créé, il y a 7 ans, un festival de musique classique sur l'ensemble de la Baie du Mont Saint Michel. Ce festival a aujourd'hui un rayonnement national et il travaille aussi avec eux pour obtenir des budgets de mécènes privés, qui se sectorisent sur le travail fait en lien avec les scolaires. Ils ont trouvé deux mécènes : Crédit mutuel et Leclerc qui ont accepté de financer notamment, tout le travail d'animation et de déplacement des scolaires sur le festival de musique.

M. Arnaux a également l'idée sur le long terme d'avoir une fondation qui consistera à faire venir les enfants sur le site, car il a conscience que c'est vraiment ici qu'on accède à la Culture, à la Nature et à l'Humanité.

M. Roussel confirme que la question énergétique et de la transition écologique doit être au cœur de toute la politique culturelle. La ministre de la transition écologique a reçu une feuille de route de la part de la Première Ministre, dans laquelle il est notamment question du développement durable au niveau du tourisme et de la gestion des établissements touristiques. Il évoque la question du Pass Culture. Jusqu'à présent les jeunes recevaient 300€, dès leurs 18 ans, pour des achats de consommation culturelle. Ce pass évolue, puisqu'il concerne désormais les enfants, à partir de 15 ans. De plus, chaque collège ou lycée va pouvoir bénéficier d'une enveloppe collective du pass culture, qui sera exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. Il suggère de prendre contact avec la collaboratrice de la DRAC chargée du dossier pour monter des actions autour de cette part collective.

M. Arnaux confirme que l'intérêt du Pass Culture avait déjà été pris en compte et c'est pour ça que, dans les tarifs votés au dernier CA, il y a des packages à destination des scolaires incluant le transport, la visite du site et l'entrée gratuite dans les espaces avec des tarifs réduits jusqu'à 36% sur les ateliers.

Là où il fallait 500€ pour un bus de 50 enfants venant faire un atelier, maintenant c'est 320€. Cette baisse des tarifs a pour finalité, l'usage du pass culture par les établissements scolaires. Il revient sur l'importance d'avoir un lieu centralisateur pour diffuser ce genre d'information, un lieu qui soit en capacité d'être l'interface entre les établissements et les lieux d'accueil pour les scolaires et qui sache maîtriser ces flux financiers.

2022-19 approbation des modifications des statuts de l'EPCC Pont du Gard 2022

Considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1431-1 et suivants et R1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle,

Considérant les statuts actuels de l'EPCC Pont du Gard, et notamment ses articles 17 et 21 respectivement relatifs aux contributions financières des personnes publiques membres et aux autres modifications statutaires,

Considérant que la question de l'évolution des statuts de l'EPCC n'ayant pas évoluée depuis 2019, un groupe de travail spécifique, chargé de réactiver ce dossier, a abouti à un projet de statuts partiellement modifiés.

Considérant que le groupe de travail avait identifié les quatre axes de modifications suivants :

1. Mise en conformité juridique des statuts avec la réglementation, sur les points suivants :
 - a. encadrement juridique en référence au code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles 6,7, 8, 9 et 10 ;
 - b. Mise en conformité du régime juridique de la fonction de Directeur général de l'EPCC : article 13;
 - c. Mise en conformité des procédures de modifications des statuts (article 19) et de dissolution de l'EPCC (article 20);
2. Elargissement des missions statutaires de l'EPCC Pont du Gard (article 3);
3. Institutionnalisation du Conseil d'orientation scientifique : article 11;
4. Précisions sur les dispositions financières et comptables : articles 15, 16 et 17;

Considérant que l'ensemble de ces propositions de modifications apparaissent en rouge dans le projet de statuts annexé au présent rapport.

Considérant que par ailleurs, la Région Occitanie envisage d'orienter sa contribution à l'EPCC vers les projets d'investissement, ce qui la conduit à ramener sa contribution statutaire annuelle minimum au fonctionnement à hauteur de 800 000 euros, en lieu et place d'un (1) million d'euros prévu actuellement.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les dispositions des statuts de l'EPCC portant sur ce point. Ainsi, l'article 17 des statuts actuels prévoit :

« Article 17.2 - Contributions financières des personnes publiques membres

Les communes membres de Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard et Remoulins, ayant gracieusement mis à disposition de l'opération des terrains leur appartenant, sont dispensées de contribution obligatoire. L'Etat cédant, par convention avec l'EPCC Pont du Gard, tout ou partie des produits de l'exploitation domaniale du Pont à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard, est également dispensé de contribution obligatoire. L'Etat et les communes restent néanmoins libres de déterminer annuellement les montants de leur contribution.

Le Conseil régional Occitanie et le Conseil départemental du Gard se répartissent annuellement les contributions nécessaires à l'équilibre du budget, le montant de la participation étant arrêté à un million d'euros minimum pour le Conseil régional Languedoc Roussillon et deux millions d'euros minimum pour le Conseil départemental du Gard.

Toute modification de ces apports et contributions financières devra faire l'objet d'un accord unanime des membres de l'établissement et d'un arrêté du représentant de l'Etat. »

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver la modification de la rédaction de l'article 17.2 des statuts comme suit :

« Article 17.2 - Contributions financières des personnes publiques membres

Les communes membres de Vers-Pont-du-Gard, Castillon-du-Gard et Remoulins, ayant gracieusement mis à disposition de l'opération des terrains leur appartenant, sont dispensées de contribution financière obligatoire.

L'Etat cédant, par convention avec l'EPCC Pont du Gard, tout ou partie des produits de l'exploitation domaniale du Pont à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard, est également dispensé de contribution financière obligatoire.

L'Etat et les communes restent néanmoins libres de déterminer annuellement les montants de leur contribution.

Le Conseil régional Occitanie et le Conseil départemental du Gard se répartissent annuellement les contributions nécessaires à l'équilibre du budget, le montant de la participation étant arrêté à huit cent mille (800 000) euros minimum pour le Conseil régional Occitanie et deux millions d'euros minimum pour le Conseil départemental du Gard.»

Considérant que l'ensemble de ces modifications statutaires ont été approuvées par délibérations concordantes des assemblées délibérantes des collectivités territoriales membres de l'établissement.

Considérant qu'avant approbation de la représentante de l'Etat, le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts,

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'adopter les statuts de l'EPCC Pont du Gard modifiés, ci-joints.
- ✓ d'autoriser la sollicitation d'un arrêté préfectoral portant modification des statuts de l'EPCC pont du Gard.

M. Arnaud précise que cette réforme était fondamentale car les anciens statuts cantonnaient l'EPCC à sa seule fonction de lieu d'accueil touristique. Désormais ce Site va pouvoir devenir un vrai acteur du Territoire. Il évoque aussi la baisse des contributions publiques. En 2017 le Département a baissé sa contribution de 500 000€, il a supprimé le versement de la TDENS en 2018 et 2019 soit 250 000€. Et en 2022 la Région diminue sa contribution de 200 000€. Il souhaite préciser que ces baisses n'ont pas été subies, cela a été fait en discussion avec les collectivités, mais cela entraîne forcément la réduction des missions. Ainsi il n'y a plus de grands événements, plus de promotion touristique puisque les 500 000€ sont partis vers Gard Tourisme pour assurer la promotion du Territoire. Il signale aussi les réductions d'effectifs, qui occasionnent un

surplus de travail pour les collaborateurs. Presque 30 personnes ont quitté l'EPCC depuis 2017 et seulement 18 personnes sont venues renforcer des postes à temps plein ce sont souvent des employés en CDD ou des saisonniers qui sont passés en CDI. Les employés des bureaux ont le plus possible été remplacés par des employés de l'exploitation. Ce sont des choix réfléchis avec un personnel qui s'est toujours adapté et a toujours fait face. Il souhaitait le dire devant la représentante du personnel.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

2022-20 Renouvellement du mandat et du contrat de travail du directeur

Considérant les articles L. 1431-5 et R. 1431-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au mandat de Directeur d'EPCC,

Considérant l'article 12.2 des statuts de l'établissement arrêtant, conformément à l'article R. 1431-11 du CGCT, la durée du mandat initial de Directeur à cinq ans, avec possibilité de renouvellement par période de trois ans,

Considérant l'entrée en fonction de M. Arnaux en qualité de Directeur le 1^{er} octobre 2017 et son contrat de travail initial, validés par délibération du Conseil d'administration du 11 juillet 2017,

Considérant la présentation par M. le Directeur au Conseil d'administration du projet qu'il entend développer lors de son nouveau mandat,

Il est, dès lors, proposé au Conseil d'administration d'approuver le projet de direction, le renouvellement du mandat du Directeur et la reconduction par le Président de son contrat de travail pour ce mandat.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver le projet présenté par M. le Directeur pour son nouveau mandat,
- ✓ D'approuver le renouvellement du mandat de M. Arnaux en qualité de Directeur de l'EPCC, ce dernier prenant fin le 30 septembre 2025,
- ✓ D'autoriser le Président à renouveler le contrat de travail de M. Arnaux pour ce nouveau mandat.

M. Verdier annonce qu'au nom de la Région, il vote sans difficulté le renouvellement du mandat de M. Arnaux, Il salue le travail qu'il a effectué depuis plusieurs années et son excellente gestion et ce malgré les évolutions budgétaires. La Région se félicite des relations entre l'EPCC et ses services, et lui-même en tant qu'élu local, apprécie sa volonté de s'inscrire dans le Territoire. Il se dit satisfait de pouvoir reconduire M. Arnaux car il a beaucoup d'objectifs à remplir en commun avec le Territoire.

M. Malavieille témoigne aussi de la volonté de M. Arnaux de tout faire pour qu'on puisse

répondre aux objectifs qui sont fixés collectivement, à la fois en terme de budget avec moins de contributions, mais aussi en gestion de crise (période du covid), un fait assez exceptionnel. Il constate qu'il a la capacité de nouer des relations étroites avec l'ensemble des collectivités, et il souligne le travail important qu'il a fait avec le Territoire. Il salue ses qualités relationnelles au niveau des ressources humaines dans l'établissement et aussi sa capacité à gérer les problèmes. Il ajoute également qu'en tant que président c'est un plaisir de travailler avec ce conseil, car selon lui avoir des relations apaisées c'est une bonne chose en ces temps compliqués. Il redit toute sa confiance en M. Arnaux même si évidemment la confiance n'exclue pas le contrôle.

Mme Dherbecourt souhaite souligner les ouvertures dont a su faire preuve M. Arnaux, notamment avec l'Université de Nîmes et l'Armée, elle apprécie le fait que le Site s'ouvre vers d'autres organisations.

M. Guillaud estime qu'il a le privilège de suivre la vie de cet établissement depuis quasiment 10 ans. Il se souvient il y a 5 ans, des conditions dans lesquelles M. Arnaux est arrivé, des défis pour ramener l'Etablissement au cœur de son territoire et renouer un certain nombre de liens avec ses partenaires. Pour le présent, il fait référence au dossier du renouvellement du label Grand Site de France qui sera évoqué à la fin de la réunion et, sur lequel l'Etat va se mobiliser au côté de l'EPCC. Il rappelle que ce dossier n'est pas simple car il déborde du périmètre du Site, mais il assure que l'Etat fera tout pour préserver ce très beau label. Enfin, il s'associe à ce qui a été dit par les uns et les autres au sujet du Directeur.

M. Arnaux présente son projet (voir document joint)

M. Malavieille questionne sur le prix de vente du Château de Saint Privat.

M. Arnaux informe que le prix affiché est de 12 millions d'euros et que le prix normal est entre 7 et 8 millions. Il explique que les propriétaires actuels revendent le château car ils n'ont pas bien évalué l'ampleur des contraintes de ce lieu. Il rajoute que c'est un lieu historiquement lié au Pont du Gard donc il pense qu'il est nécessaire de suivre ce dossier de près.

M. Cartailier exprime son inquiétude quant au renouvellement du Label Grand Site de France, qui selon lui est un vrai levier pour le territoire autour du Site et qui traduit la dynamique de ce territoire. Il s'inquiète sur le coût de ce dossier. Il compare avec le Grand Site de France des Camargues gardoises qu'il a vu aux Rencontres des Grands Sites de France et qui ont 4 chargés de projets qui travaillent sur ce dossier. Il rappelle que c'est un outil formidable qu'il faut intégrer dans la stratégie et qu'il ne faut pas négliger en se donnant les moyens financiers.

M. Arnaux est également convaincu que c'est l'outil d'ancrage dans le Territoire, et qu'il fait partie de ses projets. Il sort de la salle le temps du vote de ce rapport.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

22-22 Création d'une nouvelle autorisation de programme pour le projet de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche

Considérant le plan pluriannuel d'investissement adopté lors de la délibération n° 2020-12 en date du 27 février 2022.

Considérant le projet de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche, dont les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Accroître l'attractivité du site, en cohérence avec le nouveau modèle économique voté en mars 2022.
- Moderniser les espaces d'interprétation : les dispositifs multimédia, rendre le discours culturel vivant et participatif, avoir une approche immersive et interactive avec différents niveaux de lecture et modes de décryptage simples.
- rendre cohérent le parcours de visite sur site : emmener le visiteur dans un parcours qui sollicite sa curiosité, qui le questionne, qui lui apporte des réponses et qui l'implique. Un parcours dans lequel il « touche du doigt » les hommes, les civilisations, les mutations selon son rythme, son âge, son niveau de connaissance, sa langue. Et favoriser la fluidité et l'accessibilité des contenus au plus grand nombre de visiteurs francophones ou non.

Considérant que l'aspect accessibilité du projet a aussi été envisagé, avec pour optique de rendre accessible la visite dans les espaces aux publics dit « empêchés » (mal voyant, PMR, etc.), et d'optimiser la gestion des flux.

Considérant que le périmètre du projet porte sur le périmètre d'intervention rive gauche suivant :

- o Espaces d'interprétation : Musée, ludo, Atrium, ciné,
- o Création de nouveaux espaces d'interprétation : « Basis » (entrée des espaces) + Forum (salle du conseil).
- o Nouvel espace de médiation,
- o Aménagement du Mail et de l'accueil,
- o Mémoires de Garrigues,
- o Signalétique : parking, Mail, Mémoires de Garrigue (nouvelle charte graphique).

Considérant que le planning prévisionnel du projet s'établit tel que :

- o 2020/2022 : étude de programmation (hors AP).
- o Octobre 2022 : recrutement du mandataire de la maîtrise d'ouvrage.
- o Décembre 2022/2023 : lancement appel à candidature maîtrise d'œuvre et concours.
- o 2023/2024 : Etudes MOE (APS/APD/PRO) et appel offre travaux.
- o 2025/2026 : Réalisations/travaux.
- o Juin 2026 : Ouverture.

Considérant qu'il convient de créer une nouvelle Autorisation de paiement, dédiée à l'opération de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche et numérotée n°176, d'un total de 7 878 000, 00€HT.

Le prévisionnel de financement de cette nouvelle autorisation de programme n°176 se décompose entre des demandes de subventions, des contributions, des participations, des emprunts et de l'autofinancement de l'EPCC.

L'annexe au présent rapport reprends par année, le détail des montants de cette nouvelle autorisation de programme n°176.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'approuver la création de cette nouvelle autorisation de programme n°176 pour un montant global de 7 878 000, 00€HT.
- ✓ D'autoriser le directeur général à solliciter auprès des organismes concernés les subventions contributions et participations susceptibles d'être allouées.
- ✓ D'autoriser le directeur général à solliciter auprès des organismes financeurs les emprunts nécessaires.

Avant de voter le rapport M. Christophe GASSIN Directeur adjoint à la Culture et chargé du projet de réhabilitation des espaces culturels vient présenter le projet sur les espaces intérieurs étendu à la mise en adéquation avec les espaces extérieurs, et avec l'accueil du public. Il présente l'équipe de programmistes recrutée en 2020 il s'agit de M. Nicolas Saint Cyr qui est muséographe Mme Delphine Rabat qui est scénographe. Le but de leur présence est de présenter l'étude de leur programmation. Il explique les étapes : d'abord une phase de diagnostic, qui sera suivi d'un préprogramme bien établi qui va déboucher sur un programme détaillé et qui va permettre de recruter une maîtrise d'œuvre et puis le commencement des travaux. Il laisse l'équipe montrer les étapes de cette étude (voir document joint)

M. Galle explique que l'EPCC ne peut pas supporter les coûts de ce projet seul et qu'un dossier de demande d'aide financière et de subventions est monté. Il réexplique que ce projet ne pourra pas être réalisé sans des aides conséquentes de la Région, de l'Europe et du Département et de tous ceux qui pourraient éventuellement apporter leur aide. Il rappelle que dès qu'on investit il faut amortir et cet amortissement va grever le budget de fonctionnement d'où l'intérêt d'avoir des aides en investissement de la part des grandes collectivités quant au Département en tant que propriétaire du bâtiment il ne pourra participer qu'en fonctionnement. Il informe que le dossier est en cours de réalisation et les rendez-vous devraient être pris avec les différents représentants des collectivités.

M. Arnoux explique que les démarches auprès des collectivités sont enclenchées depuis un certain temps et l'avancée du dossier est suivie.

M. Malavieille remercie et félicite les programmistes car c'est un travail considérable qui a été réalisé et qui va éclairer les choix et les décisions et au-delà des différentes présentations il pense à la cohésion de ce qui est présenté. On voit bien qu'on est à la croisée des chemins et qu'il est vraiment nécessaire de remettre à flot les espaces muséographiques car ce n'est pas le tout d'avoir des labels, il faut que ça corresponde à quelque chose de concret.

M. Pissas suggère de rajouter le thème du sport dans la muséographie. Il informe que le 12 novembre il va y avoir une course Uzès -Nîmes le long de l'aqueduc avec des centaines de participants donc il pense que le concept sport est un thème à ne pas

oublier pour enrichir ce projet.

Mme Rabat explique que la thématique du sport est incluse dans le projet au niveau du Musée dans la partie qu'on appelle convivialité qui concerne les usages autour du Pont dont les usages sportifs. A l'aide de plusieurs écrans on pourra suivre des visiteurs comme si on était avec eux et les voir de points de vue différents et de la même façon on pourra suivre les sportifs sur le Pont.

M. Rasson informe que c'est la première fois qu'il assiste au Conseil de l'EPCC et remercie de l'accueil qui lui a été fait. Il suggère de prévoir dans le calendrier un cadrage réglementaire sur les travaux en extérieur avec la modification des accès car il faudra compter sur le délai d'obtention des autorisations ministérielles.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

22-23 Autorisation de signature de marché public – mandat de maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre du projet de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche, l'actualisation du schéma d'aménagement du site (2018), complété par l'étude de programmation, ont souligné un besoin de réhabilitation et de mise à jour des espaces culturels du site de la rive gauche, initialement créés pour une durée de 10 ans, en adéquation avec l'accueil des publics.

Les équipements multimédia et les outils de manipulation, datant d'une vingtaine d'années, ont perdu de leur attractivité. Les demandes et attentes du public ont évolué, comme les outils de médiation ces dernières années, avec notamment une maîtrise de plus en plus grande des nouvelles technologies.

Les problématiques suivantes ont été identifiées :

- o La pertinence de l'étude repose sur un diagnostic fin et approfondi afin de conserver une partie de la scénographie et de la muséographie existante, et garantir la cohérence du parcours de visite (expérience de visite) et d'accueil des publics (diversité des activités, principes d'accessibilité, de circulation dans un contexte de médiation optimisé).
- o L'étude définit un projet adapté aux publics spécifiques (individuels, groupes, scolaires, public empêché...) afin d'améliorer la lecture des contenus scientifiques avec une proposition pouvant convenir à un très large public.

Les objectifs à atteindre par le nouveau projet sont les suivants :

- Accroître l'attractivité du site, en cohérence avec le nouveau modèle économique voté en mars 2022.
- Moderniser les espaces d'interprétation : les dispositifs multimédia, rendre le discours culturel vivant et participatif, avoir une approche immersive et interactive avec différents niveaux de lecture et modes de décryptage simples.
- rendre cohérent le parcours de visite sur site : emmener le visiteur dans un parcours qui sollicite sa curiosité, qui le questionne, qui lui apporte des réponses et qui

l'implique. Un parcours dans lequel il « touche du doigt » les hommes, les civilisations, les mutations selon son rythme, son âge, son niveau de connaissance, sa langue. Et favoriser la fluidité et l'accessibilité des contenus au plus grand nombre de visiteurs francophones ou non.

L'aspect accessibilité du projet a aussi été envisagé, avec pour optique de rendre accessible la visite dans les espaces aux publics dit « empêchés » (mal voyant, PMR, etc.), et d'optimiser la gestion des flux.

Le périmètre du projet porte sur le périmètre d'intervention rive gauche suivant :

- o Espaces d'interprétation : Musée, ludo, Atrium, ciné,
- o Création de nouveaux espaces d'interprétation : « Basis » (entrée des espaces) + Forum (salle du conseil).
- o Nouvel espace de médiation,
- o Aménagement du Mail et de l'accueil,
- o Mémoires de Garrigues,
- o Signalétique : parking, Mail, Mémoires de Garrigue (nouvelle charte graphique).

Le planning prévisionnel du projet s'établit tel que :

- o 2020/2022 : étude de programmation : Groupement de programmistes : Nicolas St Cyr (muséographe) / Delphine Rabat (scénographe) / Guillaume Colombo (expert en tourisme).
- o Octobre 2022 : recrutement du mandataire de la maîtrise d'ouvrage,
- o Décembre 2022/2023 : lancement appel à candidature maîtrise d'œuvre et concours,
- o 2023/2024 : Etudes MOE (APS/APD/PRO) et appel offre travaux
- o 2025/2026 : Réalisations/travaux
- o Juin 2026 : Ouverture

Enfin, le directeur général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'Administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils de procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 215 000€ HT (délibération n°22-15 du 16 juin 2022).

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer le marché relatif au Mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche du site du Pont du Gard, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert sur le fondement des articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres. Il s'agit d'un marché non alloté d'un montant estimatif de 400 000€ HT et d'une durée prévisionnelle de 49 mois comportant quatre phases :
 - o Phase définition : 10 mois
 - o Phase conception : 15 mois
 - o Phase réalisation : 9 mois
 - o Phase réception : 15 mois (y compris la garantie de parfait achèvement).

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité.

22-23 Autorisation de signature de marché public – Appel d'offres Traiteurs

Le Directeur Général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'Administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils des procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 215 000€ HT (délibération n°22-15 du 16 juin 2022).

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'autoriser le Directeur Général à signer, avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres, le marché relatif à la fourniture de services de traiteurs. Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents multiattributaire non alloti, d'une durée d'un an reconductible une fois, d'un montant maximum de 300 000€ HT par an soit 600 000€ HT maximum pour la durée totale du marché. La consultation suit la procédure de l'appel d'offres ouvert sur le fondement des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité

22-24 Modification du tableau des effectifs – création, transformation et suppression de postes

Considérant que les statuts de l'EPCC prévoient, à l'article 9.4, que le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement, et notamment sur les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents.

Considérant que le tableau des effectifs sera modifié tel que :

- Transformation de 2 postes d'Agent de maîtrise en postes Cadre.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ De prendre acte du tableau des effectifs, détaillé ci-dessous, et de créer, transformer et supprimer les postes correspondants, à compter du 20/10/2022.

	Postes ouverts au 17/12/2021	Modification au 20/10/2022	Postes ouverts au 20/10/2022	Postes occupés	Postes vacants
Directeur Général	1		1	1	0
Cadres	20	+2	22	20	2
Agents de maîtrise	36	-2	34	34	0
Employés	53		53	46	7

dont apprentis				7	
CDI Etudiants	4		4	3	1
TOTAL	114	0	114	104	10

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité

22-25 Modification des coefficients de tarification des produits de restauration rapide

Vu la délibération n°03-20 du 10 avril 2003 portant tarification des prestations,

Vu la délibération n°03-30 du 27 mai 2003 portant modifications tarifaires et nouveaux référencements boutiques,

Vu la délibération n°05-124 en date du 2 décembre 2005 portant tarification des produits boutiques pendant les soldes,

Vu la délibération N°12-10 en date du 23 mars 2012 portant sur un reclassement des coefficients selon la nomenclature retenue dans le cadre des procédures marchés.

Vu les délibérations précédentes visant à modifier les tarifications des produits de restauration rapide,

Considérant :

- que les produits assemblés in situ, génèrent un meilleur taux d'entrée que des gammes de produits finis,
- que les méthodes de production permettent une meilleure rentabilité,

Les coefficients maximum des familles concernées doivent être revus.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- ✓ D'abroger la délibération n° 2021-15 du 20 mai 2015, portant sur la tarification des produits de restauration rapide,
- ✓ D'approuver les propositions de coefficients jointes au présent rapport.

Le Conseil d'administration procède au vote et adopte le rapport à l'unanimité

*_o_*_*_o_*_*_o_*

Réflexions sur le renouvellement du Label Grand Site de France

Le 14 octobre 2020, le Ministère de la Transition Ecologique a attribué, suite à l'avis favorable de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, le label Grand Site de France à l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard, pour une durée de trois ans.

La commission a souhaité, au terme de ces trois années, que l'EPCC Pont du Gard présente un projet global intégrant les différents dispositifs de gestion du territoire, élaboré en partenariat avec les acteurs locaux.

Les recommandations des commissions, annexées au présent document, rappellent que ce projet de développement durable partagé doit permettre de préserver les qualités paysagères et patrimoniales à moyen et long terme de ce territoire, et de poursuivre une réflexion pour une gestion adaptée et une valorisation durable des qualités patrimoniales du territoire.

M. Arnaux suggère de prendre acte aujourd'hui de cet impératif, puis de définir une date en novembre avec une réunion spécifique sur ce sujet où chacun viendra avec des arguments et des réflexions. Car Il faut montrer à l'Etat la volonté d'avancer sur cette thématique.

Il lit le passage de ce qui a été présenté lors du DOB de 2022.

« Faire évoluer la gouvernance du Grand site de France »

Le prochain périmètre du Grand Site de France du Pont du Gard devra épouser les contours d'un territoire significatif et remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles. Un territoire qui accueille un large public et qui est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur, l'attrait, et la cohérence paysagère.

La politique des Grands Sites de France est partie intégrante de la politique de protection des monuments naturels et des sites conduit par le ministère de la transition écologique. Elle est née en 1976 avec pour objectifs de proposer des réponses opérationnelles pour un accueil de qualité des visiteurs, de plus en plus nombreux, dans des sites classés renommés et très fréquentés. Elle s'appuie principalement sur les principes de la Convention du patrimoine mondial adoptée en 1972 sous l'égide de l'UNESCO pour la protection et la préservation des sites et de la Convention européenne du Paysage, adoptée à Florence en 2000 sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Les exigences du développement durable se sont imposées en force pour faire face aux enjeux liés au changement climatique, d'économie des ressources, de préservation de la biodiversité et de maintien des équilibres sociétaux. L'EPCC Pont du Gard, pionnier dans cet engagement en faveur du développement durable et de la préservation du site classé UNESCO, a fait partie des 4 premiers sites français à recevoir le label Grand Site de France en 2004 avec l'Aven d'Ornac (Ardèche), la Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône) et la pointe du Raz (Finistère). Ce label lui a été renouvelé en 2011 et 2020. En quarante-six ans, la démarche Grand Site s'est progressivement affinée pour passer d'une logique d'interventions réparatrices de sites surfréquentés et dégradés à une logique de projet de territoire et de gestion durable du flux de fréquentation et des paysages.

Aujourd'hui, la politique nationale des Grands sites s'énonce en trois grands points :

- Que tous les sites correspondant à la notion de "Grand site" soient effectivement des lieux de beauté, d'excellence paysagère et environnementale, gérés de manière exemplaire du point de vue du développement durable, transmis aux générations futures dans les meilleures conditions possibles*
- Qu'ils soient de véritables leviers de développement local et qu'ils impulsent, à travers leur valeur patrimoniale, une dynamique de territoire*
- Qu'ils contribuent au rayonnement des politiques environnementale, culturelle, touristique et de développement durable de la France*

Cette triple finalité doit être traduite dans le nouveau projet du Grand site de France du Pont du Gard. »

Il rappelle que les nouveaux statuts vont permettre d'intégrer complètement ces enjeux. Il faudra réfléchir à un territoire qui s'organise pour maîtriser son tourisme et ne pas subir ses nuisances avec les problématiques entre autres de transport, de stationnement, d'incivilité et de déchets. Il faut un territoire qui s'organise pour mettre en valeur son paysage, son agriculture, et son artisanat ce sont des bases pour avancer. Lors de cette prochaine réunion, il faudra se mettre d'accord sur la méthode pour construire un projet de territoire, il n'est pas question de laisser poser un dossier technocratique sur le territoire. Pour cela il faut réussir cet ancrage local, car c'est la mission qui a été fixée dans les enjeux à venir.

M. Cartailier confirme la nécessité d'une réunion spécifique à ce sujet. Pour lui, il faudra se mettre d'accord sur le périmètre et sur la gouvernance. Enfin, il rappelle l'urgence de ce dossier.

Mme Dherbecourt confirme l'urgence, elle explique qu'à l'échelle des trois communes, ils constatent une dégradation accélérée du paysage. Ce qui l'inquiète le plus, c'est la vente de toutes les terres agricoles car il n'y a plus d'agriculteurs. En pleine révision du PLU, elle a soulevé ce problème et elle a le sentiment qu'ils sont un peu seuls et pourtant c'est maintenant qu'il faut prendre les bonnes dispositions car la dégradation est très rapide. Elle estime qu'on ne peut pas dissocier le Site du Pont du Gard, des villages alentours c'est un tout.

M. Rasyon confirme que tout le monde est conscient que ce serait un « appauvrissement du tableau » de perdre le label. Mais 3 ans passent vite, on est dans la dernière ligne droite et le dossier a pris du retard. Il assure que la DREAL sera présente à cette réunion spécifique, mais il précise que par la suite il faudra faire une réunion plus élargie au-delà du CA car la demande est au-delà du périmètre du CA.

M. Arnaud est conscient du retard qui a été pris, mais les 2 ans et demi de pandémie ont fortement ralenti l'écriture du dossier. Il est conscient de la difficulté de monter le dossier en 6 mois. Pour cela il faut organiser une réunion de travail du CA pour déterminer le calendrier, les acteurs et le périmètre du grand paysage du Pont du Gard.

M. Mercier rappelle aussi que dans le calendrier, il faut tenir compte de l'évaluation périodique avec le Centre du Patrimoine Mondial. Il explique que le Label Grand Site de France fait partie des outils très précieux pour apporter à l'Unesco la garantie d'une gestion de qualité de l'environnement des biens qui y sont inscrits. Il faudra profiter de cette évaluation périodique pour conforter le travail qui a été fait initialement et donner de nouvelles orientations. Car s'il doit y avoir un élargissement de la réflexion sur un territoire plus vaste il faudra l'annoncer, il faut profiter des évaluations périodiques pour dire quelles sont les nouvelles orientations des gestionnaires de biens.

M. Cartailier rappelle qu'il y a eu effectivement la période de pandémie et également il y a eu un important remaniement d'élus sur le territoire durant ces 3 années. Pour sa part il lui a fallu ce temps pour s'approprier le dossier. Pour lui 3 ans c'est un peu court et il se tourne vers l'Etat pour signaler que la volonté du Territoire est réelle mais qu'il va falloir

laisser le temps d'y travailler car ni Mme Dherbecourt, ni lui-même n'étaient maires il y a 2 ans et ce temps de découverte était nécessaire.

M. Verdier estime lui aussi en tant qu'élu régional et local qu'il va falloir définir la gouvernance et le périmètre et s'assurer que la légitimité démocratique soit respectée. Selon lui, il n'y a pas de bon projet si les acteurs territoriaux ne se l'approprient pas.

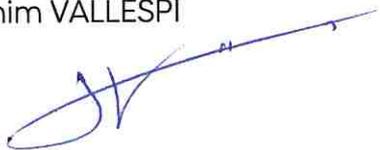
Il mesure l'enjeu de l'obtention des labels et il rappelle le débat houleux à ce sujet il y a 2 ans. Pour lui, l'acteur incontournable c'est l'EPCC qui fait aujourd'hui consensus de façon unanime et en plus tous les acteurs territoriaux y sont présents: la Région, le Département et les Communes, et bien-sûr il est favorable à l'élargissement du périmètre. Il conçoit aussi que des porteurs techniques peuvent accompagner le projet comme le Syndicat des Gorges du Gardon et tous ceux qui peuvent cheminer à nos côtés pour faire en sorte que ce label soit celui du Territoire. Mais il le redit, si on veut que ça fonctionne il faut au départ être bien clair sur la gouvernance et au-delà sur le périmètre. Il rapporte que certains parlent même d'un parc régional. Il se souvient de la difficulté pour maintenir ce label il y a 3 ans, il se redit prêt à le faire vivre dès lors que les territoires et les politiques de ces territoires sont respectés.

M. Guillaud rappelle que ce qui a posé problème lors du renouvellement c'était le périmètre et la gouvernance car on est sur un site où plusieurs périmètres se chevauchent. Pour cela, il estime qu'il serait utile de faire une réunion, préparatoire avec bien sûr la présence des services de l'Etat pour mettre bien tout à plat. Il pense que si on reste sur un périmètre trop réduit, cela va poser problème donc il faut avoir une vision large et trouver un équilibre politique au sens noble du terme. Il faut trouver un équilibre intelligent pour qu'à Paris apparaisse derrière le projet un territoire réuni qui supporte ce label.

M. Malavieille confirme que c'est une réunion de travail informelle qu'il faut faire durant laquelle il faudra surtout se mettre d'accord sur la question de la gouvernance et du périmètre. Avec l'accord des membres du CA, il fixe la date de cette réunion au mercredi 30 novembre à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Le Secrétaire de séance
Joachim VALLESPI



Le Président de l'EPCC
M. Patrick MALAVIEILLE

